

LE CENTRE HOSPITALIER RECRUTE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Le centre hospitalier recrute des assistants familiaux pour sa structure d'accueil familial thérapeutique.

L'accueil familial thérapeutique est un mode de prise en charge d'enfants ou adolescents, au domicile d'assistants familiaux, proposé par un médecin du service de psychiatrie infanto-juvénile. Ce mode de prise en charge peut s'effectuer à la journée, à temps complet, à temps partiel ou de façon discontinue. Il est toujours associé à un autre mode de prise en charge dispensé par le service de psychiatrie infanto-juvénile.

L'accueil familial thérapeutique se déroule en coordination avec l'équipe soignante pluridisciplinaire du service de psychiatrie infanto-juvénile, qui a pour mission de le réguler et de l'évaluer en concertation avec la famille, l'enfant et l'accueillant familial thérapeutique.

L'assistant familial thérapeutique a pour missions :

- D'accueillir à son domicile un ou plusieurs enfants / adolescents pouvant présenter des troubles légers mais plus souvent des troubles graves de la personnalité.
- D'effectuer ensemble les soins courants de la vie quotidienne (repas, toilette, devoirs scolaires, etc...),
- De prévoir, organiser et animer un programme d'activités notamment pour les accueils de week-end ou de vacances : activités manuelles, de jeux, activités extérieures (piscine, découverte du milieu naturel, spectacles, loisirs divers...),
- De participer aux réunions de synthèse avec l'équipe soignant pluridisciplinaire du service de psychiatrie infanto-juvénile et de s'associer au projet de soin,
- D'accepter les visites à domiciles.

Conditions d'accueil :

L'assistant familial thérapeutique doit habiter dans un périmètre maximum de 15 km autour de CHATEAUROUX, et disposer d'un espace aménagé en vue d'accueillir nuit et jour un ou deux enfants du service simultanément.

Agrément et formation :

L'assistant familial thérapeutique doit disposer d'un agrément délivré par le président du conseil départemental ou doit en faire la demande et l'avoir obtenu avant d'accueillir un enfant ou adolescent.

L'assistant familial thérapeutique bénéficiera d'une formation pour se préparer à cet emploi et pourra obtenir le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial.

Rémunération :

Une rémunération mensuelle sera versée par le centre hospitalier de CHATEAUROUX et comprendra un salaire journalier en fonction du temps d'accueil ainsi que des frais de déplacements en cas de résidence hors de CHATEAUROUX (dans la limite de 15 km).

Les personnes intéressées peuvent adresser leurs candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à : Mme le directeur-adjoint en charge des ressources humaines et des affaires médicales – centre hospitalier – 216 avenue de Verdun – BP 585 36019 CHATEAUROUX CEDEX – recrutement@ch-chateauroux.fr.

Pour tout renseignement, contacter Mme AUBARD au 02 54 29 65 81.